

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Elise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédéric)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33



Délibération n° 10-06-2026-CM : Constitution d'une servitude d'accrochage et de tour d'échelle pour le chéneau du bâtiment des anciens services techniques d'Etables-sur-Mer

Suite à des problématiques d'infiltration, la Commune a dû réaliser des travaux sur la toiture des anciens services techniques d'Etables situés Rue de la Ville Gautier. Un chéneau a notamment été remplacé. Celui-ci est fixé au mur du propriétaire voisin.

Il est nécessaire de constituer une servitude d'accrochage de chéneau sur le mur et de tour d'échelle pour l'entretien du chéneau, au bénéfice de la Commune.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil, notamment ses articles 637 et suivants relatifs aux servitudes,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 25 juin 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE la constitution d'une servitude d'accrochage et de tour d'échelle à titre gratuit au profit de la parcelle communale C1280 (fonds dominant), sur la parcelle privée C1279 (fonds servant),

PRECISE que les frais de constitution de cette servitude seront mis à la charge de la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte notarié relatif à la mise en œuvre de la présente servitude.

Le Maire

Erwann LARUPT

